

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**AVIS DE LA DEMANDE D'INTENTION DE REVOCATION VOLONTAIRE ET COMPLÈTE D'UNE AUTORISATION**

Marchés spécialisés liberté Bermudes limitée (nom utilisé au Québec par Liberty Speciality Markets Bermuda Limited) (« Liberté Bermudes ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.

Liberté Bermudes entend cesser d'exercer ses activités dans toutes les catégories pour lesquelles elle est autorisée :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Assurance de biens | - Assurance contre le détournement |
| - Assurance des chaudières et des machines | - Assurance contre l'incendie |
| - Assurance crédit | - Assurance de responsabilité |

Le 1^{er} octobre 2019, les activités de Liberté Bermudes ont été prises en charge par :

- La compagnie d'assurance liberté mutuelle (nom utilisé au Québec par Liberty Mutual Insurance Company)
181, Bay Street, suite 1000
Toronto, ON M5J 2T3

L'Autorité fera droit à la demande si Liberté Bermudes satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La décision sera publiée au Bulletin.

Fait le 13 février 2020